



ATTESTATION DE VACCINATION

Conformément au décret 2018-42 du 25/01/2018, qui précise les modalités de mise en œuvre des conditions de réalisation des nouvelles obligations vaccinales, tous les enfants accueillis au sein de la crèche doivent répondre à cette obligation.
Le carnet de santé étant un document confidentiel, cette attestation permet de nous assurer que l'enfant est à jour de ses vaccinations pour qu'il puisse être accueilli au sein de la crèche.

Je, soussigné(e), Docteur

Certifie que l'enfant : né le

- est à jour de ses vaccinations
- est en cours de mise à jour de ses vaccinations
- n'est pas à jour de ses vaccinations

(cocher la case correspondante)

La prochaine injection aura lieu le :

Date :

Signature :